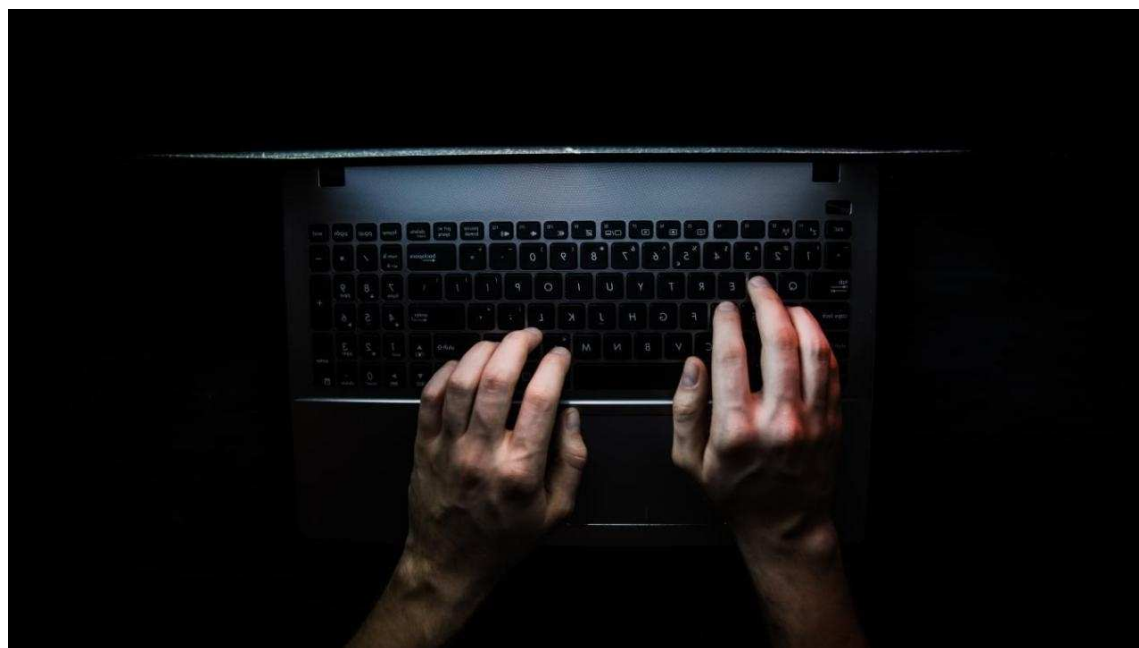


[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## L'ancien professeur du Havre est-il un pervers sexuel ? « Je n'ai rien d'un prédateur, ça reste des images »

5-7 minutes



Des fichiers pédopornographiques ont été retrouvés chez le prévenu. | Illustration AdobeStock

Un ancien professeur de lettres du collège Dufy du [Havre](#) a été condamné à 12 mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel du [Havre](#) pour détention de l'image d'un mineur représentant un caractère pornographique.

Est-ce que vous êtes un pédophile ? », demande directement le procureur de la République au prévenu, un homme de 65 ans qui, jusqu'à la rentrée dernière, enseignait au collège Raoul-Dufy et au lycée Lavoisier au [Havre](#). « Absolument pas », se défend l'ancien professeur de lettres, plutôt grand, crâne dégarni, portant un jean et un blouson à épaulettes.

« Et quand vous détenez des photos d'enfants en train de subir des actes sexuels ? » « J'ai dû l'être mais vous ne me trouverez pas en train d'acheter une poupée sexuelle ! » assure le jeune retraité, par ailleurs officier de réserve dans la marine. Lundi 15 décembre 2025, il comparait devant le tribunal correctionnel du [Havre](#) pour « détention de l'image d'un mineur représentant un caractère pornographique » et pour « corruption de mineurs ».

Le tribunal insiste : « A quel gamin ça fait du bien de subir ça ? » « Il faut comprendre mon cheminement. J'ai plongé bêtement dans le sexe déviant. » C'est bien de ce sujet dont il s'agit lors de l'audience.

« N'importe quelle fille qui veut faire du buzz »

Il est interpellé le 28 avril 2025. On lui reproche alors d'avoir fait un montage photo avec un trombinoscope en collant le visage de femmes de la promotion de la marine sur le corps d'enfants.

C'est l'une d'elles qui l'a dénoncé. « Je n'ai pas d'explication... franchement, je n'ai jamais fait ça, c'est impossible. » Une quinzaine de fichiers pédo pornographiques ont par ailleurs été retrouvés chez lui. « Comment expliquez-vous ces images ? » cherche à savoir la présidente du tribunal. « Je les ai récupérées, je récupère des images tous azimuts. » « Ah non, pas ce genre d'images », s'agace la présidente.

« Des femmes mettent « teen » (Ndlr adolescente). » « Teenager, c'est adolescent, ce n'est pas jeune femme », croit bon de lui rappeler la présidente. L'ancien enseignant perd quelques instants de sa superbe devant la barre. Il bafouille, hésite. Avant de se ressaisir. « N'importe quelle fille qui veut faire du buzz sur internet écrit « teen » en hashtag », assure l'homme qui explique « être tombé sur des photos d'un site très connu qui garantit la majorité de ses modèles... La première fois, ça a été un hasard », ajoute-t-il.

« J'aime bien que mes élèves se cultivent, s'amuse »

L'énoncé des recherches effectuées sur internet ne laisse guère de doute au tribunal sur les intentions du prévenu. « Je n'ai rien d'un prédateur, ça reste des images. » « Comment vous expliquez que vous avez pris du plaisir ? » « Vous pouvez regarder quelque chose de sale. C'est comme quand il y a un accident », justifie-t-il en précisant « ça fait longtemps que je voulais arrêter. » Une émission diffusée sur une radio lui aurait fait prendre conscience de ses travers.

L'homme, aux penchants zoophiles et scatophiles, est également poursuivi pour corruptions de mineurs pour avoir diffusé des images pendant un cours. En l'occurrence elles représentaient des sexes masculins pour remplacer le prophète Mahomet et Jésus dans la crèche de Noël. « C'est un cours, c'est une image comme un dessin de presse... J'aime bien que mes élèves se cultivent, s'amuse, ne s'ennuient pas en cours. » Un signalement qui lui a valu d'être convoqué par le principal de l'établissement. « Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat selon le proviseur. Je me suis excusé auprès des élèves. Je n'avais pas la moindre envie de leur faire du mal, les élèves, c'est sacré. »

### Des images de Disney

Le professeur persiste avec un cours sur les images subliminales sexualisées dans les films de Disney montrées aux élèves en CHAM (classes à horaires aménagés). « Ce sont des méthodes extrêmement connues enseignées dans les écoles de publicité. Mes élèves sont très curieux. Il me semblait qu'ils avaient le niveau de maturité pour leur montrer les images subliminales... Ça apportait à la culture... » « Quel intérêt pour des élèves de 5e ? », interroge la présidente. L'enseignant a été suspendu de ses fonctions en avril avant de prendre sa retraite en septembre 2025. « Beaucoup d'élèves ont apprécié ce cours », se défend le professeur.

Pour le procureur de la République c'est « glaçant de devoir statuer sur sa situation, c'est glaçant d'évoquer le voyage, le plaisir pour expliquer la détention de ces images. » Le ministère public souligne « la fragilité » dans le dossier de corruption de mineur. Une peine de douze mois avec sursis et requise avec obligation de soins. L'avocate du prévenu, qui n'a jamais fait l'objet de condamnation, met en évidence « les maladroites à l'audience... Rien ne permet de douter de sa version des faits. » Elle demande une relaxe pour la corruption de mineurs.

Le tribunal a relaxé le prévenu pour les faits de corruption de mineurs. Il a été condamné à douze mois de prison avec sursis pour le reste de la prévention. Il a l'obligation de suivre des soins et l'interdiction d'activité en lien avec les mineurs pendant 10 ans. Il sera inscrit au FIJAIS (Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes...) Il a dix jours pour faire appel de la décision du tribunal.